Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 27 - janvier 2016

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Philippine DUBOIS rejoint l'équipe du Cercle National du Recyclage	p. 2
Actualités Dasri : travaux pour le réagrément 2017	p. 2
Gros plan sur la ressourcerie du SYMEVAD	P. 3
Agréments emballages et papiers : le Cercle National du Recyclage en première ligne	p. 4
Agenda	p. 6
Ordif : 3è Speed-meeting sur les filières REP en Ile-de-France	p. 6
L'Ademe et le MEDDE organisent deux journées techniques nationales	p. 7
Brèves des adhérents	p. 8

Edito

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, adhère au Cercle National du Recyclage depuis de nombreuses années. Les résultats enregistrés pour le tri des emballages ménagers sur une grande partie du territoire métropolitain du Grand Paris, regroupant près de 6 millions d'habitants, demeurent, malgré les efforts prodigués durant plus d'une décennie, très en dessous de la moyenne nationale en terme de ratio kg/an/hab.

C'est pour cette raison que le Syctom s'est engagé dans une stratégie encore plus volontariste en faveur du tri :

- Par une politique d'investissements accrue, avec la mise en service depuis le 1er janvier 2016, d'une nouvelle ligne de tri à Romainville d'une capacité de 45 000 tonnes, capable de trier toutes les résines plastique, et qui vient compléter l'offre de tri d'ores et déjà existante à Sevran (capacité du centre augmentée à 20 000 tonnes par an), qui faisait partie de la première expérimentation liée à l'extension des consignes de tri d'Eco-Emballages ; suivront les centres de tri de Paris 17ème (45 000 tonnes également), en construction, et dont la livraison est prévue en 2019, la mise à niveau technique des centres de tri de Paris 15, d'Isséane (20 000 tonnes chacun) et de Nanterre (40 000 tonnes).
  Cet engagement s'accorde parfaitement avec la volonté d'un grand nombre de collectivités membres du Syctom, dont la Ville de Paris, de s'engager à partir de 2018 dans une extension généralisée des consignes de tri à tous les emballages, et ce bien avant 2022, date inscrite dans les objectifs de la Loi sur la transition énergétique.
- Par une politique tarifaire totalement innovante et beaucoup plus attractive, dès le 1er janvier 2016. La tonne d'emballage traitée varie désormais entre 5 et 25 € en fonction des résultats obtenus par la collectivité en charge de la collecte ; toute tonne supplémentaire d'emballages ménagers collectée par rapport à 2015 passe à zéro euro, en plus du reversement d'un soutien incitatif à la performance variant entre 20 et 55 € / tonne, en fonction du ratio kg/an/habitant obtenu par chaque collectivité.

Par ailleurs, le Syctom restera, bien entendu, très vigilant quant à l'écriture du futur cahier des charges lié au barème F actuellement à l'étude; il souhaite, dans ce cadre, une meilleure prise en compte de son contexte urbain dense très particulier, notamment en ouvrant la porte aux expérimentations, et en donnant, par exemple, la possibilité d'engagements tripartites entre collectivité, éco-organisme et opérateur.

Pierre CHEVALIER,
Vice Président du SYCTOM de l'agglomération parisienne,
Administrateur
du Cercle National du Recyclage

Philippine DUBOIS rejoint l'équipe du Cercle National du Recyclage

L'équipe du **Cercle National du Recyclage** est de nouveau au complet avec le recrutement, au mois de janvier, d'une nouvelle chargée de mission « réseau ».
Jeune diplômée d'un master Expertise et Traitement en Environnement de l'ISA Lille, **Philippine DUBOIS** a suivi des cursus spécialisés dans les domaines de l'environnement et du déchet depuis son entrée en études supérieures (DEUST Environnement et Déchets et Licence Professionnel Protection de l'environnement spécialité gestionnaire des déchets).
Ces différentes formations lui permettent d'appréhender les problématiques techniques de la gestion des déchets dans son ensemble.
Souhaitant apporter une nouvelle dynamique d'échange, le **Cercle National du Recyclage** lui a confié le rôle de contact auprès des adhérents. Elle a également pour mission la rédaction de dossiers techniques répondant aux problématiques actuelles et à venir de nos adhérents en matière de gestion des déchets.
Philippine prendra rapidement contact auprès de vos services pour animer le réseau associatif et mettre à jour la liste des contacts. Elle fera appel à vous afin de déterminer vos problématiques actuelles et à venir à travers un questionnaire à remplir en ligne reprenant les grandes thématiques du moment suite à l'adoption des différentes lois.

Actualités Dasri : travaux pour le réagrément 2017

La filière DASRI créée en 2012 verra son premier agrément se terminer fin 2016.

Le **Cercle National du Recyclage** travaille d'ores et déjà à la préparation du prochain agrément DASRI 2017-2022 à travers la rédaction du cahier des charges avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Ce travail s'est organisé en 4 groupes de travail en suivant les thématiques :
- de l'extension du périmètre actuel de la filière ;
- du réseau de collecte de la filière ;
- des produits complexes à la frontière de plusieurs filières REP ;
- de la révision des thématiques transversales.

Le **Cercle National du Recyclage** veille à l'inscription des acquis de la filière dans ce prochain cahier des charges, à savoir le maintien d'un nombre de points de collecte au moins égal à l'existant (14 000 points de collecte) dans le réseau de collecte des DASRI.
De plus, l'association a demandé, comme axe d'amélioration, à transcrire dans le cahier des charges une meilleure répartition de ce maillage sur le territoire ; l'Ile de France et la Corse étant notamment des territoires où les points de collecte manquent encore.

Par ailleurs, le **Cercle National du Recyclage** a demandé de revoir à la hausse l'objectif de collecte de la filière, Dastri ayant déjà développé la filière et rempli ses objectifs de collecte au cours du premier agrément.

En termes d'échéances :
- ***février 2016*** : la version 1 du projet de cahier des charges sera soumise aux ministères signataires ;
- ***fin mars 2016*** :elle sera mise en consultation publique.
- ***fin mai 2016 :*** la version 2 sera validée par le Conseil National d'Evaluation des Normes, la CFREP (Commission des Filières REP) et la Commission à la Simplification ;
- ***juin 2016*** : publication des arrêtés cahiers des charges.

Si vous aviez des questions ou une contribution à apporter au projet de cahier des charges DASRI, Marianne BAERE est disponible pour échanger avec vous. Le **Cercle National du Recyclage** ayant la possibilité d'apporter de nouveaux éléments jusqu'au 4 février 2016.

Pour plus d'information :
Marianne BAERE
Chargée de mission
Tél : 03.20.85.85.22
mbaere@cercle-recyclage.asso.fr

Vous pourrez trouver les comptes rendus des réunions auxquelles participe le **Cercle national du Recyclage** dans l'accès réservé du site internet, rubrique Comptes rendus «Réunions».

DASRI - PAT : Agrément 2017

- **GT1** Extension du périmètre actuel de la filière
- **GT2** Réseau de collecte de filière
- **GT3** Produits complexes à la frontière de plusieurs filières REP
- **GT4** Révision des thématiques transversales du cahier des charges

Gros plan sur la Ressourcerie du SYMEVAD

Le SYMEVAD

Créé en 2007, le SYMEVAD se situe à Evin Malmaison dans le 62 et regroupe les communautés d'agglomération Hénin-Carvin et du Douaisis et de la communauté de communes Osartis, soit 310 000 habitants répartis sur 82 communes.

En termes d'équipement, le SYMEVAD possède sur son territoire :

- 11 déchèteries ;
- 1 centre de tri des emballages ménagers ;
- 1 centre de compostage des déchets végétaux ;
- un TVME ;
- une ressourcerie.

Le SYMEVAD gère 216 000 tonnes de déchets par an sous la direction de son président Martial VANDEWOESTYNE.

Le syndicat qui a été sélectionné pour le projet « zéro gaspillage, zéro déchet » lancé par le ministère, a pour ambition de réduire au maximum sa part d'enfouissement et s'investi très fortement dans une gestion vertueuse des déchets.

La ressourcerie

Créée en 2011 dans l'ancien bâtiment de tri du SYMEVAD, la ressourcerie occupe une surface de 2 225 m². Elle a coûté 2 691 000 euros d'investissement et 230 000 euros de matériel et génère un chiffre d'affaire de 150 000 euros par an. La ressourcerie est gérée par l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE), qui forme et fait travailler une quarantaine de personnes en réinsertion pour une période de 6 mois à 2 ans.

La ressourcerie reçoit 2 400 tonnes de déchets par an dont 10 % sont réparés et vendus dans l'un de ses 3 magasins, 85 % sont valorisées en filière de recyclage et 5 % finissent en TVME pour valorisation par méthanisation ou en combustible solide de récupération à destination des cimenteries.

Afin d'obtenir des garanties de bon fonctionnement, Thierry BOUCHE, chargé de mission ressourcerie au SYMEVAD et Madame … de l'association DIE travaillent en collaboration pour assurer entre autres, une gestion vertueuse des déchets de la structure grâce notamment au suivi de la norme ISO9001 dont le document unique a été rédigé par le SYMEVAD. Grâce à cette collaboration et à la bonne formation des agents, les relations avec les éco-organismes des différentes filières sont plutôt bonnes. De plus la ressourcerie est l'une des rares structures de collectivité à avoir mis en place une démarche de travail avec Valdélia pour gérer les DEA professionnels. Elle sont également en partenariat avec Eco-système ; Recylum et Eco-TLC.

Outil de prévention

Véritable vitrine du réemploi, la ressourcerie fournie 3 magasins sur le territoire du SYMEVAD dont un attenant à la ressourcerie. Ainsi, les habitants qui déposent les objets dont ils veulent se débarrasser peuvent constater concrètement les retombées de leurs actions qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire. Plutôt que de se déplacer en déchèterie, le SYMEVAD constate un transfert de flux qui représente 80 % des entrées de la ressourcerie et les 20 % restant qui représentent des levées de gisement.

Par ailleurs le SYMEVAD, dans le cadre de la prévention des déchets, organise une journée porte ouverte tous les deux mois aux grands publics afin de promouvoir le geste de tri et le réemploi à travers notamment le fonctionnement de la ressourcerie.

La ressourcerie permet de mobiliser la population dans l'économie circulaire, elle incarne également un vecteur de communication, d'information et de formation au geste de tri et au devenir des déchets.

En savoir plus :
Marianne BAERE
Chargée de mission
Tél : 03.20.85.85.22
mbaere@cercle-recyclage.asso.fr
www.cercle-recyclage.asso.fr

Pour plus d'information, consulter le site du SYMEVAD
http://www.symevad.org/

Agrément emballages et papiers : le Cercle National du Recyclage en première ligne pour obtenir gain de cause sur ses revendications

L'écriture du cahier des charges qui est pour la première fois en totalité réalisée par les services du Ministère est actuellement en cours. Le Ministère a lancé 5 groupes de travail spécifiques aux emballages, 5 groupes de travail spécifiques aux papiers et 3 groupes communs.

Le calendrier, toujours en évolution, très serré est le suivant :

- ***mars 2016*** : Présentation de la première version des cahiers des charges à la Commission des Filières REP ;
- *En parallèle* : consultation du public ;
- ***avril 2016*** : Versions définitives des cahiers des charges, présentées aux formations filières de la Commission des Filières REP ;
- ***Mi-juin 2016*** : publication du cahier des charges au Journal Officiel précisant la date limite de dépôt des dossiers de candidature ;
- ***Septembre 2016*** : dépôt des dossiers de candidature des futurs eco-organismes ;
- ***Octobre 2016*** : 1ère audition des candidats par les pouvoirs publics ;
- ***Novembre 2016*** : 2ème version du dossier de candidature présentée en Commission des Filières REP ;
- ***Janvier 2017*** : Publication des arrêtés d'agrément.

Outre les questions classiques des objectifs de collecte, de taux de prise en charge des coûts et des modalités de calcul…, la grande nouveauté de ce processus est l'arrivée de structures autres qu'Eco-Emballages et sa filiale Adelphe pour les emballages et EcoFolio pour les papiers en tant que candidats potentiels à l'agrément : Valorie et ERP. Cette « concurrence » devrait, si ces structures obtiennent l'agrément, apporter son lot de difficultés de compréhension avec des modalités de fonctionnement encore à définir.

Le grand intérêt de cette concurrence émergente, c'est qu'il a permis, comme réclamé par le **Cercle National du Recyclage**, de ne pas associer les éco-organismes du tour de table de la concertation. En effet, il n'a jamais été « normal » d'inviter des structures à écrire un cahier des charges auquel elles répondront. Cet état de fait apporte une certaine sérénité à l'écriture des cahiers des charges.

Tous les groupes de travail se sont réunis au moins une fois et de belles avancées ont d'ores et déjà été obtenues. Comme précédemment, dans le cadre du barème de soutien adressé aux collectivités, et au niveau national, si les collectivités collectent et tri les tonnes qui permettent d'atteindre 75 % de recyclage, elles seront dédommagées à hauteur d'une enveloppe globale représentant 80 % des coûts nets de référence. Ce coût est en cours de définition et le **Cercle National du Recyclage** continue de revendiquer la prise en compte, dans le calcul, des éléments « oubliés » lors du précédent agrément que sont la TVA, les souillures des emballages dans les OMR, la TGAP, l'allocation des coûts entre les papiers et les emballages et la sortie des prix de reprise. A l'heure actuelle, l'allocation des coûts entre les papiers et les emballages est actée et cela va sans nul doute augmenter l'enveloppe globale de soutiens à distribuer. Le combat continue donc sur les autres points. Cependant une des nouveautés de ce cahier des charges est que quel que soit le taux de recyclage national atteint par le dispositif, les collectivités locales seront dédommagées à hauteur de 80 % des coûts. Afin d'expliquer ce point, voici deux cas :

En premier lieu il est primordial de rappeler que les objectifs sont des objectifs nationaux et ne sont pas à considérer à l'échelle de la collectivité. En second lieu, il est important de préciser que le cahier des charges permettra de calculer avec précision le montant de l'enveloppe globale permettant de couvrir 80 % des coûts d'un service de référence de collecte et de tri optimisé.

Cas n°1 : les collectivités par leurs performances cumulées permettent l'atteinte du taux de 75 % de recyclage. Le barème de soutien versera 80 % des coûts selon un barème à la performance classique puisqu'il sera dimensionné de cette manière.

Cas n°2 : les collectivités par leur performance cumulées ne permettent pas l'atteinte du taux de 75 % de recyclage. Le barème de soutien à la performance classique versera un montant inférieur aux 80 % du coût. Le différentiel entre l'enveloppe de 80 % et les soutiens versés sera dépensé par les éco-organismes en appels à projet pour aider les collectivités à améliorer leurs performances en vue de l'atteinte du 75 %.

Cette dépense « plancher » de 80 % des coûts est vertueuse puisqu'elle incitera les éco-organismes à aller vers l'atteinte de l'objectif. Précédemment, la non atteinte du 75 % générait des non-dépenses pour les metteurs en marché qui, de ce ce fait, n'étaient pas économiquement incités à mieux faire.

Le même principe est aussi écrit pour la filière papier mais l'objectif de prise en charge des coûts et en cours de discussion.

Sur une autre question d'importance, le **Cercle National du Recyclage** est très clair quant à ses orientations définies en conseil d'administration et refuse catégoriquement la mise en place d'une REP opérationnelle sur ces filières. Les services du ministère restent donc dans le cadre de filières dites financières.

Un autre point très important est le mode d'organisation en cas d'agréments de plusieurs organismes. Le **Cercle National du Recyclage** demande la mise en place d'un organisme coordonnateur de type D3E afin d'être l'interlocuteur administratif unique pour les collectivités.

Agrément emballages et papiers : le Cercle National du Recyclage en première ligne pour obtenir gain de cause sur ses revendications.

Nous devrions prochainement recevoir la première version complète du cahier des charges.

Enfin, une nouvelle lueur nous vient de la proposition de modification de la directive cadre qui prévoit :

« Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que les contributions financières versées par les producteurs pour se conformer à leurs obligations de responsabilité élargie :

a) couvrent la totalité des coûts de gestion des déchets des produits qu'ils mettent sur le marché de l'Union, y compris l'ensemble des éléments suivants :

– les coûts de la collecte séparée, du tri et des opérations de traitement nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion des déchets visés au paragraphe 1, deuxième tiret, compte tenu des recettes tirées du réemploi de leurs produits ou des ventes des matières premières secondaires issues de ces produits ;

– les coûts découlant de la fourniture d'informations adéquates aux détenteurs de déchets conformément au paragraphe 2 ;

– les coûts de la collecte et de la communication des informations conformément au paragraphe 1, troisième tiret ;

b) soient modulées en fonction du coût réel de gestion de fin de vie de chaque produit ou groupe de produits similaires, compte tenu notamment des possibilités de réemploi et de recyclabilité de ceux-ci;

c) soient établies sur la base du coût optimisé des services fournis dans les cas où des organismes publics de gestion des déchets sont chargés de l'exécution des tâches opérationnelles au nom du régime de responsabilité élargie des producteurs. »

Le **Cercle National du Recyclage,** qui revendique la REP intégrale depuis toujours, se réjouit de cette avancée écrite dans la proposition de directive. Cette disposition serait transposée, si jamais elle est maintenue, dans un délai de 24 mois à compter de la publication de la directive donc vraisemblablement en cours d'agrément.

Le **Cercle National du Recyclage** est bien évidemment à la disposition de tous ses adhérents pour répondre à toutes les questions soulevées par cet article.

Pour plus d'information :
Bertrand BOHAIN
Délégué général
Tél : 03.20.85.85.22
bbohain@cercle-recyclage.asso.fr
www.cercle-recyclage.asso.fr

Vous pourrez trouver les comptes rendus des réunions auxquelles participe le **Cercle national du Recyclage** dans l'accès réservé du site internet, rubrique Comptes-rendus «Réunions».

Emballages : Agrément 2017	Papiers : Agrément 2017
• **GT1** Relations avec les producteurs • **GT2** Relations avec les collectivités locales • **GT3** Coûts • **GT4** Relations avec les acteurs de la reprise • **GT5** Relations autres acteurs	• **GT1** Relations avec les metteurs en marché • **GT2** Relation avec les collectivités locales • **GT3** Coûts • **GT4** Relation avec les acteurs de la reprise et du recyclage • **GT5** Relation autres acteurs
GT organismes coordonateurs	**GTA Cohérence et synergie**
GTB Communication	

Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda

• Conférence biogaz sur la vente directe et le financement en France et en Allemagne, le 3 mars 2016, à Paris

Renseignements :
http://enr-ee.com/fr/manifestations/lecteur/conference-biogaz-sur-la-vente-directe-et-le-financement-en-france-et-en-allemagne.html

• Salon des maires et des collectivités locales, du 31 mai au 2 juin 2016, à Paris

Renseignements :
www.salondesmaires.com/

• Assemblée générale et 15è forum du Cercle National du Recyclage, les 16 et 17 juin 2016

Programme à venir

Renseignements :
http://www.cercle-recyclage.asso.fr

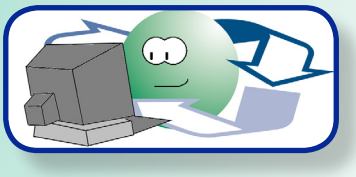

Ordif : 3è Speed-meeting sur les filières REP en Ile-de-France

DEEE, emballages, déchets d'ameublement, piles, papiers, textiles, déchets d'activités de soins, médicaments non utilisés ... vous voulez y voir plus clair ?
Rendez-vous le 16 février 2016 avec les éco-organismes pour échanger sur le fonctionnement opérationnel de chaque filière et sur l'actualité.

Cette rencontre, organisée par l'ORDIF, est la troisième sur les filières REP en Ile-de-France et constitue un lieu d'échange unique et privilégié entre éco-organismes et acteurs franciliens de la collecte (collectivités et associations).

L'ORDIF, en accord avec les éco-organismes, a fait évoluer le programme cette année en incluant avant le speed-meeting une conférence avec des retours d'expériences de collectivités.

Lors du speed-meeting, chaque éco-organisme disposera de 5 plages de 30 minutes pour rencontrer des groupes de 10 personnes maximum. Au moment des inscriptions, les participants sélectionneront les éco-organismes qu'ils souhaitent rencontrer. Chaque participant assistera à 5 ateliers.

Programme :

• 9h : Accueil des participants

• 9h30-10h : Les filières REP en Île-de-France – Intervention de l'ORDIF et de la Région Île-de-France
• 10h-10h15 : Questions-réponses

• 10h15-10h45 : La collecte en milieu urbain dense – Retour d'expérience d'une collectivité francilienne

• 10h45-11h15 : De nouvelles solutions de collecte de proximité – Retour d'expérience d'une collectivité francilienne
• 11h15-11h45 : La multiplication des flux en déchèterie – Retour d'expérience d'une collectivité francilienne

• 11h45-12h45 : Démarrage du speed-meeting avec 2 ateliers de 30 minutes
• 12h45-14h : Cocktail déjeunatoire sous forme de forum avec stands pour les éco-organismes
• 14h-15h30 : Fin du speed-meeting avec 3 ateliers de 30 minutes

Localisation :

Le 3e speed-meeting sur les filières REP en Ile-de-France est organisé à L'ESPACE HAMELIN dans le 16e arrondissement de Paris.

►► Rencontre réservée aux acteurs franciliens de la collecte (collectivités & associations). ◄◄

Pour plus d'informations,
consulter le site dédié au 3è speed-meeting éco-organismes & acteurs franciliens de la collecte
http://rep2016idf.strikingly.com/

L'Ademe et le MEDDE organisent 2 journées techniques nationales

L'ADEME et le Ministère de l'Écologie organisent **les 28 et 29 juin 2016 à Paris** (Maison de la Chimie), 2 journées techniques nationales intitulées

« Collectivités, comment atteindre les objectifs Economie circulaire/déchets de la loi de transition énergétique ? »

Ces journées seront l'occasion :

► de décrypter les avancées législatives importantes en matière de prévention et de gestion des déchets :

* Loi de transition énergétique avec notamment des objectifs ambitieux de prévention des déchets, de réduction de moitié des déchets admis en installations de stockage, d'augmentation des tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (65 %), ...

* Loi NOTRe confiant aux Régions la compétence d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion de tous les déchets,

* politique européenne d'économie circulaire.

► d'apporter un éclairage sur les mutations auxquelles vont être confrontées les collectivités,

► de montrer de manière opérationnelle, au travers de démarches, d'outils et de retours d'expérience comment les acteurs des territoires peuvent agir pour atteindre les objectifs visés.

Ces journées s'adressent principalement aux collectivités locales et territoriales, bureaux d'études, professionnels des déchets, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, chambres consulaires, fédérations professionnelles, journalistes de la presse environnement et collectivités.

Le programme détaillé sera disponible fin février.

En savoir plus :

Evelyne Perréon-Delamette
Communication nationale Economie circulaire et déchets
Tél. : 02 41 20 42 30
evelyne.perreon@ademe.fr
http://www.ademe.fr/actualites/manifestations

Pour plus d'information, consulter le site de l'Ademe
http://www.ademe.fr/actualites/manifestations

Brèves des adhérents

L'Ouest Rhodanien devient Communauté d'agglomération.

Depuis le 1er janvier la COR a changé de statut, elle est désormais une communauté d'agglomération. Ce changement n'a d'incidence ni sur son périmètre, ni sur son nom. En revanche, cela lui permet d'exercer de nouvelles compétences.

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
Compostage

Pour produire un bon compost, il faut des déchets qui se décomposent naturellement. Environ 30 % du contenu de nos poubelles sont constitués de ces précieux déchets.

La réduction des déchets vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus sur cette démarche et être accompagné ? L'AgglO organise de la mi-mars à la mi-avril des réunions d'information et de distribution gratuite de composteurs.

Lorient agglomération
Devenez les témoins actifs de la réduction des déchets !

Dans le cadre du programme d'actions labellisé « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », Lorient Agglomération lance l'opération « foyers témoins » auprès des habitants du territoire.

Cette expérience a pour but de démontrer que des gestes simples mis en place au quotidien peuvent nous permettre de réduire de façon significative les 600 kg de déchets produits par chaque habitant en une année.

3 mois pour changer ses habitudes

•Le 1er mois (mars 2016) est consacré à l'évaluation du volume de déchets produit par le foyer. En bref, pas de changement d'habitudes, il s'agit seulement d'une phase d'observation où l'on constate les types de déchets générés par le foyer et leurs quantités.

•Aux 2ème et le 3ème mois (avril-mai 2016) arrive l'étape du changement ! Chaque foyer témoin se voit remettre gratuitement un ensemble d'outils et décide d'adopter au moins 3 gestes de réduction ou de tri des déchets dans un panel d'une vingtaine de gestes proposés : limiter les emballages, faire du compostage, boire l'eau du robinet…. Afin de mesurer l'efficacité de ces nouvelles habitudes, les déchets de chaque foyer seront pesés 1 fois par semaine durant cette période.

Ainsi, en juin 2016, au terme de ces 3 mois d'expérience, il sera possible de mesurer l'impact de quelques gestes simples sur la production de déchets.

Un kit comprenant une balance et différents outils (composteur par exemple) sera remis à chaque foyer participant à l'opération.

Saint Nazaire agglomération
Entrez dans la danse de la potage-party !

Une soirée « disco-soupe » est organisée le 29 janvier à Saint-Nazaire par la Maison de quartier de Kerledé.

Brèves des adhérents

Un façon festive et ludique de réduire ses déchets et limiter le gaspillage alimentaire.
Session collective de cuisine - iStockCarottes et navets tordus, poireaux ou oignons invendus, choux et butternuts trop gros, trop petits, pas beaux... Tous ces produits de saison sortis du circuit commercial se verront déshabillés et découpés lors de la disco-soupe du 29 janvier, avant de finir dans les joyeuses marmites de la Maison de quartier de Kerlédé.
« Le principe est de récupérer des denrées vouées au rebut pour diverses raisons alors qu'elles sont toujours propres à la consommation. Elles retrouvent ainsi une 2ème vie en devenant les ingrédients d'un moment convivial, entre temps de préparation collective, de dégustations et de concert », explique Rachel Parent, animatrice globale de la structure socioculturelle nazairienne.
Le concept de la disco-soupe, créé en 2012 à Paris, vise en effet à sensibiliser au gaspillage alimentaire à travers la solution du recyclage : « A l'instar de notre 1ère gratifféria organisée l'an dernier, cette opération interroge sur nos façons de consommer et trouve un réel écho auprès de nos usagers. C'est une réponse fédératrice face à la crise économique, la surproduction et le gâchis. »
D'où l'idée de transformer l'habituelle soirée galette des rois en une dico-soupe dont le bon déroulement nécessitera débrouillardise, énergie et solidarité : « Pour faire le plein de légumes, nous allons collaborer avec la Biocoop de Saint-Nazaire, qui fait elle-même appel à celles de Pornichet, Guérande et Trignac. Ensuite, les bénévoles qui le souhaitent pourront se mettre aux fourneaux, échanger leurs recettes, leurs astuces et découvrir des saveurs parfois méconnues. » Velouté, bouillon, garbure, potage, mouliné, consommé, gaspacho... Toutes les déclinaisons de ce plat hivernal seront possibles avec un plus, une ambiance musicale assurée par le groupe de chansons françaises Les anciens du mardi qui ne pouvaient pas le vendredi. En dessert, une part de galette sera partagée pour ne pas faillir à la tradition. (Nathalie Ricordeau)

Reims Métrope
Des ateliers compostage gratuits !
Le service Collecte des déchets et Animation organise des ateliers compostage. C'est l'occasion de se former gratuitement à la pratique du compostage.
Deux niveaux sont proposés :
L'atelier découverte (module de 3 heures)
L'atelier découverte du compostage a pour objectif de donner à tous une base correcte et solide pour bien faire du compost.
L'atelier de perfectionnement (module de 3 heures)

Destiné aux personnes ayant suivi au préalable l'atelier de découverte, ce deuxième atelier a pour objectif d'élargir les compétences et connaissances des stagiaires en matière de compostage.
Ce deuxième niveau aborde les dysfonctionnements du composteur, les maladies des plantes et l'utilisation de produits biologiques. Des études de cas particuliers seront réalisées afin d'apprendre à résoudre les problèmes.

Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.
Merci de contacter
Delphine GOURLET - Philippine DUBOIS
03 20 85 85 22
dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr pdubois@cercle-recyclage.asso.fr

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Jean-Patrick MASSON - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Marianne BAERE, Philippine DUBOIS, Delphine GOURLET, Marie RODRIGUEZ